



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois du mois de septembre à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de *Beaumont* dûment convoqués le 17 septembre 2021.

Présent(s) : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet

MM les Conseillers : Nicolas Laks, Nathalie Laks, A. Saint-Pierre, G. Vilmint, C. Roy, V. Roy, S. Manganelli, J. Personnaz, C. Arhuero,

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : A. Blanc donné à Nathalie Laks, M. Aragon donné à C.

Seifert, S. Baud donné à T. Eudes, S. Casabianca donné à V. Roy, R. Cusin donné à M. Genoud

Absent(s) excusé(s) : S. Pérou, S. Tugler-Rossi, S. Manganelli

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie LAKS

Nombre de membres

En exercice :	22
Présents :	13
Votants	18
Dont pouvoirs	05

N° 2021-58

FINANCES- Tarifs communaux de location

Cette délibération annule et remplace la délibération du 17 décembre 2021.

Il est proposé au conseil municipal, accepte à l'unanimité, de fixer les tarifs de location comme suit :

### Salles de réunion :

#### Pour les particuliers Beaumontois et les syndicats de copropriété de Beaumont :

Salle N° 1 : 35 € ( 19 personnes assises)

Salle N° 2 + cuisine : 75 € ( 19 personnes assises)

Vaisselle : 30 € ( 70 personnes)

#### Pour les associations :

Gratuité des locations de salle pour l'année scolaire 2021-2022

Une caution de 250 € est demandée.

#### Pour les personnes morales de droit privé :

Salle N°1 : 70 € ( 19 personnes assises)

Salle N°2 + cuisine : 150 € ( 19 personnes assises)

Vaisselle : 60 € ( 70 personnes)

N° 2021-58

Salle des fêtes :

Pour les particuliers Beaumontois et les syndics de copropriété de Beaumont :

Repas : 150 € (210 personnes assises)

Vin d'honneur : 90 €

Pour les associations :

Gratuité des locations de salle pour l'année scolaire 2021-2022

Une caution de 250 € est demandée.

Pour les personnes morales de droit privé :

Repas : 300 € (210 personnes assises)

Vin d'honneur : 180 €

Tables et bancs :

Associations communales : Gratuit

Associations extérieures : 5 € par jour (1 table et 2 bancs)

Habitants de la commune : 2 € par jour (1 table et 2 bancs)

La caution sera un multiple du prix unitaire d'un lot, soit 1 table et 2 bancs : 100 €

Chaque association peut organiser un repas par an gratuitement

Chaque association peut organiser son assemblée générale gratuitement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,  
A Beaumont, le  
Le maire,

